



HAL
open science

Les sciences camérales, prolégomènes à toute bureaucratie future ou parades pour gibiers de potence ?

Pascale Laborier

► To cite this version:

Pascale Laborier. Les sciences camérales, prolégomènes à toute bureaucratie future ou parades pour gibiers de potence?. Laborier (P); Audren (F); Napoli (P.); Vogel (J.). Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics, Presses Universitaires De France, pp.11-30, 2011, Curapp. hal-00634614

HAL Id: hal-00634614

<https://hal.science/hal-00634614>

Submitted on 24 Oct 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION

LES SCIENCES CAMÉRALES, PROLÉGOMÈNES À TOUTE BUREAUCRATIE FUTURE OU PARADES POUR GIBIERS DE POTENCE ?

PAR

Pascale LABORIER

Un répertoire sur les sciences camérales publié en 1937 (Humpert, 1937) ne collige pas moins de 14040 références, depuis l'*Agatharchia* de Jakob Wimpheling (1498), les sources comme le *Teutscher Fürsten Staat*, les travaux sur la police, aux textes des physiocrates cités par les caméralistes. Depuis la bibliographie n'a cessé d'augmenter. Un recensement plus récent des travaux européens (About, 2009) sur la police, qui n'est qu'une partie de ce qui peut être subsumé sous l'appellation sciences camérales, propose 759 entrées¹. Des *Traité*s de police sont publiés en Europe par ceux qui sont considérés comme les premiers théoriciens des sciences camérales, tels le conseiller au Duché de Gotha Veit, Veit Ludwig von Seckendorff (*Teutscher Fürsten Staat*, Frankfurt, 1656), le commissaire au Châtelet, Nicolas de La Mare (*Traité de la police*, 1705-1710), ou le professeur au Theresianum viennois, Johann Heinrich Gottlob von Justi (*Staatswirtschaft oder systematische Abhandlung aller ökonomischen und Cameralwissenschaft*, 1755 & *Grundsätze der Polizeywissenschaft*, 1756)².

1. Voir aussi les travaux du projet ANR (appel d'offres 2006)/Programme blanc – Circulation et construction des savoirs policiers européens (1650-1850) (CIRSAP) (Université Lille 3, IRHIS UMR 8529 ; en association avec le CRHQ-Caen UMR 6583, TELEMME-Aix-Marseille UMR 6570, CRHM EA 127 Paris 1)²sous la responsabilité de C. Denys [<http://irhis.recherche.univ-lille3.fr/ANR-CIRSAP.html>]. Ainsi que les travaux du projet « Arbeitskreis Policity/Polizei im vormodernen Europa » initié en 1997 par André Holenstein (Berne), Frank Konersmann (Bielefeld) et Gerhard Sälter (Berlin), rejoints en 2000 par Josef Pauser (Vienne) et en 2004 par Eva Wiebel (Constance). [<http://www.univie.ac.at/policy-ak/>]

2. Le concept de *Polizei* est utilisé en Allemagne dans des textes juridiques de la seconde moitié du quinzième siècle (Laborier, 1999). Ses multiples acceptions sont systématisées aux XVII^e et XVIII^e siècles dans une « science de la police » (*Polizeiwissenschaft*), qui englobe

Frédéric Guillaume Ier fonde en 1727 une chaire d'Economie, de Police et de Questions camérales (*Oeconomia, Policey und Kammer-Sachen*), « profession nouvellement créée », à Halle, suivie par une autre à Francfort sur l'Oder et à Göttingen. D'autres princes ou landgraves allemands suivent l'exemple prussien sous des appellations diverses. Avec la création de chaires à Vienne (1752), à Prague (1763), à Innsbruck et à Klagenfurt (1768) les sciences dites camérales conquièrent les universités autrichiennes. En France, cette spécialité a été élaborée dans des manuels plus qu'elle n'a fait l'objet d'une véritable spécialisation académique (Napoli, 2003).

Les sciences camérales apparaissent rétrospectivement, chez certains auteurs, comme une *success story* de la construction de l'Etat. Elles incarnent alors la première tentative en Europe, à la fin de l'époque moderne, de systématisation de l'étude du management public et de fondation d'une science pratique de l'administration, dont l'Allemagne serait le modèle. Elles produisent un savoir sur l'Etat, définissent les modes de fonctionnement des pouvoirs classiques comme la justice, l'armée, les finances, la police, mais proposent également de nouvelles formes d'action politique et de ce que l'on nommerait aujourd'hui des instruments d'action publique (Lascoumes & Le Galès, 2005).

L'ampleur de l'historiographie du caméralisme³ et les polémiques qu'il ne cesse de susciter indiquent toutefois une réalité plus hétéroclite que cette histoire victorieuse. Dans les travaux sur les sciences camérales, les auteurs s'interrogent sur le bien fondé du lien établi entre les textes produits (les traités), le savoir académique (les sciences camérales) et la réalité professionnelle du caméralisme (les caméralistes) : sont-ils des théoriciens de l'Etat absolutiste, les simples gardiens des cordons de la bourse des princes ou encore des ronds de cuir impuissants dans les arrières bureaux de l'absolutisme ? Produisent-ils une science qui a trouvé une légitimation a posteriori dans les administrations ? Sont-ils des praticiens qui montent en généralité leur intérêt particulier ? Sont-ils des précurseurs du mercantilisme ou de la science politique ?

Le colloque « Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics », tenu en juin 2004 à Amiens à l'issue d'un projet collectif pluridisciplinaire⁴, s'était donné pour projet d'interroger cette diversité d'approches à la croisée de différentes traditions nationales. Nous avons souhaité grâce à ces diverses contributions varier la focale sur les

(suite note 2) aussi bien le simple objectif de la paix sociale que la finalité étatique (*Staatszweck*). L'histoire d'une *Staatswissenschaft* (science de l'Etat) commence au milieu du XVIII^e siècle avant de se nommer *gesamte Staatswissenschaft*. Dans son encyclopédie de 64 volumes (1731-1754), l'*Universal-Lexicon* (Accès digitalisé <http://www.zedler-lexikon.de/>), Johann Heinrich Zedler identifie une „Staats-Lehre, politica publica, prudentia publica“ (Brückner, 1977).

3. Outre la bibliographie de cette introduction voir celle mise en ligne sur le site du CURAPP (Audren & Napoli, 2004).

4. Financé par le dispositif Action Concertée Incitative (ACI) jeune chercheur, le groupe était coordonné par Pascale Laborier et accueilli par le Département de Science Politique/CURAPP à l'Université Jules Verne, Amiens) à partir de 2000. Il était composé de philosophes, d'historiens du droit, de politistes, de sociologues et d'historiens : Frédéric Audren, Philippe Bezes, Claude Gautier, Fabien Jobard, Pierre Lascoumes, Paolo Napoli, Petra Overath, Herbert Reinke, Jakob Vogel, Jean Zaganiaris.

sciences camérales par delà une stricte définition académique et une simple pratique de bureau. Alors même qu'à cette époque, son libellé engendrait, en France, étonnements ou sourires à peine dissimulés, les « sciences camérales » connaissent, six ans après, une diffusion inattendue. Les travaux historiques ou juridiques ont étoffé ce soudain intérêt. L'émergence des travaux sur les « *savoirs d'Etat* », issus d'une nouvelle division du travail académique, ont également contribué à leur diffusion. Les sciences camérales sont-elles pour autant des sciences de gouvernement au sens contemporain du terme ? Depuis le colloque d'Amiens, dont est issue cette publication, de nouvelles recherches ont enrichi la connaissance sur les sciences camérales, mais aussi ont ravivé ou engendré des polémiques, lui donnant ainsi une forme d'actualité.

Martyrs de la Kammer ?

Diverses origines sont attribuées à la « *Kammer* » : la juridiction de la *Reichskammergericht* (*Unser und des Hailigen Reichs Cammergericht*) établie par l'empereur Maximilian I. en 1495 (Nielsen 1966 : 42) ; les experts d'administrations princières participant à un « *Kammerkollegium* » ; ou la *Kammer*, la caisse fiscale du Duc Ernst de Gotha. Le terme de *Kammer* ou *Cammer* provient du latin *Camera* et désigne généralement l'appartement du prince et ultérieurement ses domaines administrés. Il sert à distinguer une institution de la Cour (comme dans *Kammermusik*) d'une institution ecclésiastique ou sacrée (Pasquino, 1992 ; Tribe, 1984). Selon les périodes, le terme de caméralistes désigne des agents d'un Etat princier spécialisés ou non dans les finances, mais aussi la science fondée dans les universités qui a pour projet d'asseoir cette discipline (les sciences camérales).

Le spécialiste britannique d'économie politique, Keith Tribe (1988 ; 2007) s'est interrogé sur l'impact des pratiques discursives du caméralisme, sur la déconnection possible entre les « sciences » enseignées dans des chaires universitaires et la réalité de la pratique administrative dans la gestion de la *Kammer* dans les principautés allemandes. Un universitaire américain, Andre Wakefield, a relancé la polémique avec la parution en 2009 de son ouvrage *The Disordered Police State*. Le point de départ de sa réflexion peut sembler surprenante : la pendaison en 1738 dans le Duché de Württemberg de Joseph Süß Oppenheimer — devenu ultérieurement le symbole de l'antisémitisme. Celui-ci n'était pas seulement le conseiller financier privé d'un duc catholique dans un pays protestant, il y a également imposé un train de mesures fiscales controversées. A tel point, que vingt ans plus tard, un pamphlet satirique publié sous un nom d'emprunt — Maria Machiavel— juge que le martyr de la *Kammer* du Württemberg devrait servir de leçon aux « caméralistes » de toutes obédiences. Wakefield repère que les premiers caméralistes de la fin du dix-septième siècle, les serviteurs de la *Kammer*, avaient mauvaise réputation et étaient qualifiés de rapaces purgeurs de la population. Le « bon caméraliste » décrit dans les *Traité*s serait une pure invention académique pour redorer le blason des politiques fiscales de grande ampleur. Leur survie professionnelle dépendait de leur

capacité à attirer des étudiants (« *and so they became dedicated promoters of the cameral sciences* ; Wakefield, 2009 : 141). Mais leurs vies étaient aussi en jeu : chaque caméraliste est un potentiel gibier de potence, un bouc émissaire, pris en tenaille entre la disgrâce souveraine et l'infamie publique. Le plus connu d'entre eux, déjà cité, Johann Heinrich Gottlob von Justi (1720-1771) a vécu itinérant, vivant au jour le jour de ses écrits et de ses conférences, poursuivi par des créanciers, le courroux des monarques européens, ou la rébellion des mineurs. L'officier prussien est mort aveugle dans une forteresse, Frédéric le Grand l'ayant emprisonné pour fraude et mauvais management. Pour Wakefield, les caméralistes dépeignent donc un Etat fiscal idéal afin de plaire à leurs commanditaires, consolidant ainsi leur propre intérêt financier, sécurisant leur position dans les *Kammer* territoriales et réclamant de nouveaux postes au sein du champ concurrentiel académique – contre la théologie, le droit, la médecine et la philosophie. Les textes caméralistes émanent de fantaisies écrites à la lueur des chandeliers, « *safe from the tortures of everyday failure and frustration* » (Wakefield, 2009 : 144). Il conclut qu'il est étonnant que nous ayons pu croire en la fiction d'un savoir systématique, qui bénéficierait de surcroît au bien-être général et sous la houlette de princes qui, bien qu'absolutistes, auraient été soucieux de leur population. Le caméralisme peut-il pour autant être réduit à un instrument de propagande ou à de la poudre aux yeux jetée par de potentiels gibiers de potence vagabonds?

L'épopée de la disciplinarisation du social

Nous retrouvons ici des interrogations assez proches des polémiques qui ont trait à la construction de l'Etat et à son interprétation. Si Wakefield apporte un regard stimulant sur le caméralisme en s'appuyant sur des archives locales (Nipperdey, 2010 ; Gierl, 2010 ; Wilson, 2010), son attaque contre une histoire linéaire de la construction de l'Etat est moins innovante. Celle-ci a déjà été fortement entamée (Deloye, 2007). Les études sur la formation de l'Etat en tant que phénomène socioculturel, comme celles de Charles Tilly ou de Kenneth H. F. Dyson, insistent, en effet, sur la connexion historique entre l'augmentation de l'étatisation, l'expansion des forces armées, de la taxation et les rébellions populaires. La régularisation des budgets, des impôts et de la dette des Etats traduirait une escalade généralisée des conflits et des dépenses militaires en Europe (Tilly, 1992)⁵. Ce mouvement s'est accompagné de révoltes de plus en plus importantes de la population, punies par des châtiments exemplaires, mais aussi de toute une série d'arrangements sociaux. Le prélèvement des ressources s'est accompagné de l'inflation de l'appareil d'Etat et de la création d'un corps de fonctionnaires spécialisé dans un contexte de rareté des ressources⁶. Les Etats

5. Thèmes d'ouvrages « macro historiques » américains, mais aussi revus par les enquêtes en France, comme l'ATP Genèse de l'Etat moderne animée par J.-P. Genet (cf. Genet, 1997 ; Charle, 2008).

6. Dans son chapitre sur Les experts de l'administration et les pamphlétaires, Joseph Alois Schumpeter décrit la situation allemande (et italienne) comme radicalement différentes de celle

absolutistes des dix-septième et dix-huitième siècles connaissent un spectaculaire accroissement des guerres, impôts, ..., mais aussi du contrôle du prix des céréales pour éviter la famine. En ce sens, la population devient un « bien » : l'accroissement du bien-être des citoyens (santé, éducation, culture...) va devenir le deuxième axe du développement de ces États absolutistes. C'est ce que traduit la spécialisation de la police, du simple maintien de l'ordre public à la promotion du bien commun. Ainsi la police des mœurs et la police de la culture et du bien-être, la répression et la prévention, sont au cœur du projet de toute politique sociale (Pankoke, 1986 ; Laborier, 1999).

L'émergence de la surveillance et du pouvoir disciplinaire à l'époque moderne coïncide dans cette perspective avec le redéploiement du pouvoir social. Michel Foucault répertorie l'organisation du pouvoir de punir depuis le spectacle public (la potence justement), la mise en œuvre de procédures par les juristes réformateurs et enfin la coercition des individus avec l'institution carcérale (Foucault, 1975). En raison de son utilisation économique, le corps ne devient utile que s'il est à la fois corps productif et corps assujéti ; cette stratégie du pouvoir, qui s'exerce grâce au contrôle tout au long de l'existence des individus — que l'on surveille, dresse et corrige : les fous, les enfants, les colonisés, les écoliers...

Pour autant la surveillance ne relève cependant pas d'un plan cohérent. Que les agents appointés par l'État aient eu un intérêt personnel — qu'il s'agisse d'éviter la potence, de trouver une charge ou de s'enrichir — à formuler de nouvelles normes n'est pas incompatible avec une formulation ultérieure de l'intérêt général (De Swaan, 1995). La construction des États modernes ne peut se saisir au seul prisme de la « disciplinarisation du social », comme une lecture parfois univoque y conduit (Oestreich, 1969 ; Peukert, 1986). La rationalisation bureaucratique de l'État, la poussée des revendications de la bourgeoisie « cultivée » ou encore les savoirs diffusés par les membres de la bureaucratie d'État ne peuvent être alors appréhendés comme un attribut de l'État, car ils ne sont qu'un type particulier de relations entre individus, un gouvernement des hommes par des hommes, une mise en forme rationnelle du réel qui génère de nouveaux intérêts et de nouvelles dissidences. La gouvernementalité est alors cet ensemble constitué par les institutions, les procédures, les analyses et les réflexions, les calculs et les tactiques, qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique de pouvoir (Foucault, 1978a ; Foucault, 1981). Le projet ambitieux de simplifier le monde par les États modernisateurs achoppe à la capacité des acteurs ordinaires de le défaire (Scott, 1998). Cependant, si l'arbre standard défini (*Normalbaum*) par les forestiers prussiens est une pure fiction, il devient une réalité des forêts, même si les sujets résistent à cette uniformisation. C'est pourquoi l'institutionnalisation de ces savoirs de gouvernement s'appréhende au travers de la

(suite note 6) de la France ou de l'Espagne, qui ont été, certes appauvries par les guerres et les troubles sans fin, mais n'ont pas connu un tel effondrement de leurs élites : « Sur un sol ravagé, et avec une population qui, par endroits, avait été réduite à moins de dix pour cent, les princes, leurs soldats et leurs administrations, sur la majeure partie du territoire national, représentait pratiquement tout ce qui subsistait des forces politiques du passé » (Schumpeter, 1983 : 208sq). Les gouvernants s'engouffrant ensuite dans la spirale de l'État fiscal afin de remédier à l'insatisfaction ou à la rébellion de leurs populations.

restitution de ces controverses, mais aussi au travers de la transformation des *pratiques qu'elles visent à encadrer*.

Or le caméralisme, la police et les sciences camérales ont plutôt été appréhendés sous leur aspect normatif – c'est le cœur des critiques telles que celles de Wakefield. La réflexion juridique sur le caméralisme a longtemps joué un rôle prépondérant du fait de l'analyse des ordonnances, des décrets, de la codification. L'historiographie médiévale, en Allemagne comme en France, a réexaminé le présupposé de l'histoire du droit selon laquelle la réalité ne peut être saisie que par le biais des normes (Schmitt & Oexle, 2002). La pratique pénale ne correspond pas forcément aux normes fixées et se juxtapose avec un ensemble de règles informelles (Bulst, 2002 ; Schlumbohm, 1997) : « contrairement à leur apparence doctrinale, les normes sont malléables, et leur nécessaire transcendance est sans cesse l'objet de négociations (Gauvard, Boureau, Jacob, De Miramon, 2002 : 477). Axer la recherche sur les normes ou leur application laisse de côté les nouvelles pratiques de gouvernement élaborées par les sciences camérales et appliqués dans les administrations naissantes, comme le montrent plusieurs articles dans notre ouvrage qui s'appuient sur des études de cas.

Gratte-papiers, marchands de charbon

A ses dépens, l'analyse wéberienne a diffusé l'idée d'une forme moderne de groupement à direction administrative faisant de la bureaucratie la spore de l'Etat occidental moderne (Anter & Bruhns & Duran, 2010). Face à une analyse protéiforme des gouvernements, l'administration reste malgré tout perçue comme une entité pérenne (« l'histoire de l'administration »), suivant un cours entrecoupé par des réformes ou des échéances électorales, de l'époque moderne à nos jours. Les sciences prenant pour objet l'administration, et en particulier l'histoire du droit, ont contribué à cette focale institutionnelle. Or la rationalité bureaucratique ne peut se réduire à une description juridique (Dreyfus, 2000). La sociologie, l'histoire sociale et la science politique ont cependant contribué à désencastrier ce récit linéaire des origines de l'Etat. Comme le propose cet ouvrage, une analyse comparée des modalités d'exercice pratique de l'administration dans les États absolutistes européens, aussi bien au travers d'archives que des premiers manuels de « bon gouvernement », n'est pas obsolète et offre une occasion inédite de revoir notre appréhension de l'Etat dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire européenne.

Assimiler le caméralisme à un précurseur de l'Etat de droit (Stolleis, 1988) ou à une étape de la professionnalisation du droit, élimine ainsi ce qui a fait l'originalité de l'administration caméraliste. Elle couvre par ses pratiques administratives des champs sociaux divers, comme la réglementation du prix du pain, les forêts, la gestion de l'eau, les mines, la santé, les loisirs, l'approvisionnement des villes, etc. Le propos est de créer un ensemble de services ou des standards pris en charge par des experts recrutés dans des disciplines proches de la pensée caméraliste. Cet aspect est omis dans la plupart des biographies des caméralistes, dont on cite plus l'aspect théorique de leurs traités de « bonne police » que les règles de ges-

tion botanique ou minières (Wakefield, 2009 ; Lindenfeld, 1997 ; Vogel, 2008). Les rêves de nouvelles réformes, fussent-ils ceux de gibiers de potence ou d'intellectuels aux aguets, s'incarnent parfois dans des institutions créées ultérieurement, par d'autres acteurs et sous d'autres formes (Bezes, 2009). Ainsi l'imagination de Justi trouvera-t-elle un pendant dans la création en 1774 de l'Ecole Camérale à Lautern (déplacée en 1784 à Heidelberg), un des districts les plus pauvres du Palatinat. Elle est une des nombreuses entreprises promues par la société d'économie physique et employait des professeurs spécialisés dans les sciences naturelles, la botanique, l'agriculture, les techniques. Son directeur Friedrich Casimir Medicus, médecin et botaniste, rédige également un projet d'une administration d'Etat semblable pour l'université bavaroise d'Ingolstadt (Wakefield, 2009 : 114).

Cette production de savoir se diffuse dans divers territoires, s'hybride en fonction des passeurs et des contextes politiques, économiques et sociaux. Cette diffusion sous un même label ne suppose pas pour autant qu'il s'agisse des mêmes pratiques et des mêmes enjeux. Sous cet aspect, le caméralisme peut s'analyser sous le prisme de l'isomorphisme institutionnel appliqué à des réformes plus contemporaines (DiMaggio & Powell, 1983). La réussite du caméralisme tient aussi à la transformation du mode de recrutement des serviteurs de l'Etat et de leurs pratiques pour reprendre l'analyse de Bourdieu sur la construction des savoirs d'Etats (Bourdieu, Christin, Will, 2000). Les réformes s'interprètent alors dans le cadre des stratégies et du produit des luttes de catégories d'agents qui défendent des positions spécifiques, marquées par la reconnaissance dans l'espace bureaucratique (Bourdieu, 1984 ; 1993)⁷, le mérite et le savoir concurrençant l'attribution des postes par patronage⁸.

Circulation des savoirs-faire et des savoirs administratifs

L'analyse du caméralisme prend habituellement comme point de départ un territoire dont on étudie les ordonnances (*Policeyordnungen*) du prince ou des autorités locales. Nombreuses études de cas⁹ ont contribué ces dernières années à augmenter considérablement nos connaissances sur la pratique de la police dans les différents territoires dans le Saint Empire ou en dehors (Stolleis, 1996 ; Blickle et al., 2003 ; Iseli, 2003 ; Kissling, 1999).

7. De cette manière, ces travaux procèdent à la reconstruction historique de la structuration d'un champ, c'est-à-dire à l'analyse de la structuration des luttes dans un espace social, qui dévoile le moment d'autonomisation d'un sous-champ et marque durablement le cadre d'action des agents en écartant d'autres possibles.

8. La science politique a repris cette voie en s'attellant à l'étude des élites se professionnalisant dans le cadre de cette spécialisation du monopole (Dreyfus & Eymeri, 2006).

9. Ces études de cas s'appuient depuis 1996 sur l'outil magistral du *Repertorium der Policeyordnungen der Frühen Neuzeit* édité par Karl Härter et Michael Stolleis de l'Institut Max-Planck de l'Histoire du droit à Francfort. La référence à l'Etat territorial a contribué à occulter les autres échelles, notamment les institutions impériales dont « le déclin est plus souvent affirmé que démontré (Miard-Delacroix, Garner, von Hirschhausen, 2010 : 10).

Elles permettent d'évaluer les pratiques de la police à partir des constellations historiques dans chaque territoire en fonction des rapports entre les différents acteurs — le prince, la noblesse, l'église, les guildes, etc.

L'historiographie se refuse aujourd'hui à des montées en généralité sur la bonne police de l'époque moderne, soulignant parfois jusqu'à l'excès les conditions spécifiques à chaque territoire (Holenstein, Konersmann, Pauser, Sälter, 2002 ; Holenstein, 2003; Sälter, 2004). Il s'agit de rompre avec une perspective construite par les archives administratives, elles-mêmes issues de l'histoire de la formation d'un Etat territorial et donc liées à la mise en œuvre des sciences camérales (Garner, 2005 ; Kessel, 2007) — sans oublier que la focale sur la haute administration et ses élites a obéré notre regard sur l'action publique (Dumons, Pollet, Saunier, 1998 ; Le Bihan, 2008). Le territoire de l'action publique ne se résume pas à ces découpages. La recherche micro historique a montré l'imbrication des échelles, notamment l'interpénétration complexe avec d'autres institutions comme l'Eglise. La contextualisation exige la restitution des pratiques des acteurs dans le cadre de leurs diverses identités professionnelles dans des espaces variés. La variété des rôles sociaux, des expériences, des ressources culturelles et économiques, des configurations sociales, indique, en effet, que les individus occupent des positions sociales hétérogènes (Levi, 1985 ; Dutour, 2003). Les identifications et les assignations identitaires se comprennent comme les « produits d'une durée variable, de l'interaction sociale » (Lepetit, 1995 : 17). Il s'agit également de dé-réfier le carcan bureaucratique, qui reste poreux à la circulation du savoir de ses agents.

L'exemple des caméralistes et du caméralisme montre de manière convaincante que les acteurs passent d'une administration à une autre, hybridant leurs expériences et leurs connaissances dans d'autres contextes. Pour revenir sur Johann Heinrich Gottlob von Justi, celui-ci a étudié à Wittenberg, Iéna et Leipzig ; il enseigne ensuite à Vienne dans l'académie destinée à former les futurs administrateurs de l'Empire des Habsbourg. Après de brefs séjours à Erfurt et Leipzig, il occupe de 1755 à 1757 à Göttingen le poste de directeur de la police au service de la couronne anglaise (qui détient le territoire d'Hanovre depuis 1717), puis part au service du roi danois à Copenhague. Il revient à Berlin en 1765 en qualité de directeur de l'administration des Mines. Autre exemple, en Autriche, Joseph von Sonnenfels (1733-1817), qui s'inscrit dans la continuité de l'œuvre de von Justi. Fils d'un juif morave converti au catholicisme, puis anobli en 1736, il étudie à Vienne où il s'intéresse au théâtre et fréquente le cercle littéraire des amis de Johann Christoph Gottsched, professeur de l'université de Leipzig, lui-même natif de Prusse orientale. Sonnenfels est nommé professeur de sciences camérales et de police à l'université de Vienne dès 1763, puis à la Ritterakademie. Il publie des *Propositions de politique, de commerce et de finances* en 1765. Sonnenfels est l'un des plus importants caméralistes autrichien, notamment pour la codification de la police des arts vivants (Lindner, 1983 ; Maier, 1966 ; Kremers, 1988 ; Haider-Pregler, 1980 ; Osterloh, 1970). Sonnenfels est le promoteur de la politique officielle de la censure viennoise : ses écrits sur la police du théâtre ne sont donc pas à comprendre seulement comme de pures spéculations théoriques pour les

apprentis fonctionnaires viennois, mais également comme la doctrine en vigueur dans les pratiques politiques de l'époque (Laborier, 2009).

Itinéraires certes privés, d'hommes parfois tombés dans l'infortune, mais il s'agit aussi d'itinéraires professionnels de commis d'Etat au service de la construction de nouvelles formes de bureaucratie dans des contextes politiques fluides¹⁰. Ces textes, même s'ils comportent une dimension idéaliste, opportuniste ou normative, selon les interprétations, ont également été nourris par leurs pratiques et ont alimenté un débat européen sur la « bonne police » (Adam, 2006). On ne peut réduire l'œuvre d'un auteur caméraliste à l'aspect intéressé de sa fonction.

Une science allemande ?

Ce qui est a posteriori décrit comme un mouvement de rationalisation gouvernementale a contribué de manière hétéroclite à la constitution de savoirs universitaires spécifiques se détachant du secret des chambres princières, d'une professionnalisation des administrations et de la diffusion de savoir-faire en Europe. Les élites administratives émergentes et les penseurs réformateurs tentent, avec plus ou moins de succès, de constituer leurs savoirs particuliers et locaux en sciences de « gouvernement » (Dumons, Pollet, 1994 ; Ihl, Kaluszynski, 2002 ; Ihl, 2006).

Ces savoirs d'Etat portent pour partie sur l'espace bureaucratique dont ils sont une production, laquelle est à son tour marquée par des luttes entre ces producteurs de connaissances. Avec l'institutionnalisation d'enseignements académiques, les sciences camérales apparaissent comme une science spécifiquement *allemande* à plusieurs titres¹¹ : géographie de sa production ; objet d'étude —de fait, les recherches portent principalement *sur* l'Allemagne alors qu'en France il s'agit plutôt de comprendre leur *non* institutionnalisation (Payre, 2007 ; Payre, 2009) ; identification au mercantilisme (Gömmel, 1998)¹², même si à l'origine c'est la police qui est au centre des réflexions caméralistes.

Si l'analogie entre mercantilisme et caméralisme vient de l'une de ses spécialisations, elle tient aussi au contexte de son émergence, l'après Westphalie (1648). Après les guerres civiles de religion, plusieurs villes allemandes, en particulier les villes d'Empire, ont perdu leur signification économique et culturelle au profit des cours, nouveaux centres de décisions politiques, d'initiatives économiques et d'émulation culturelle. L'établissement de nouvelles universités par les princes allemands peut s'interpréter

10. Pour de tels itinéraires en France, Coquebert de Montbret, François de Neufchâteau, etc. voir notamment Laboulais, 1999 ; Margairas, 2005 ; Perrot, 1992 ; Minard, 1998 ; Lebeau, 1996 ; Denis, 2000.

11. Bien que l'académisation de la police dans la première moitié du XVIII^e siècle s'est produite dans le contexte germanique, il faut souligner que cette diffusion ne touche pas tous les Etats allemands.

12. Dans certaines bibliographies, « Merkantilismus/Kameralismus » constitue une seule entrée, par exemple <http://www2.bsz-bw.de/bibscout/N/NW/NW1500-NW1950/NW1650-NW1950/NW.1700>.

comme un programme de la formation d'agents aptes à gérer les ressources territoriales et démographiques (Garner, 2005). La production de statistiques rassemble des données empiriques sur la population —« nombrer le peuple » (Brian, 1994) et quantifie les phénomènes économiques (Labbé, 2000). Le déploiement de la police et de sa science dans les Etats allemands sur près de deux siècles correspondrait alors à une mutation radicale de l'art de gouverner et avec elle au développement embryonnaire d'une politique de type providentiel marquée par l'extension de la sphère d'action de la « police » (Laborier, 1999).

L'effet de modèle tient, deuxièmement, au fait que les recherches y constituent un champ spécialisé de la recherche. Un nouvel essor a été impulsé à la fin des années 1960 par des historiens du droit et des politistes, en particulier avec la création en 1964 de l'Institut Max-Planck pour l'histoire européenne du droit à Francfort-sur le Main. Dans l'édition de la série *Policey im Europa der frühen Neuzeit*¹³, l'Allemagne devient le laboratoire où a été inventé le modèle paradigmatique de l'administration et de la police. Les autres cas nationaux sont comparés à cette aune. On se demande, par exemple, « s'il y a eu dans l'Angleterre de l'époque moderne des actes ou des procédures juridiques fonctionnellement équivalents à la *Reichspoliceygesetzgebung* du XVI^e siècle » (Friedeburg, 1996). De plus, la comparaison ne suit pas un modèle linéaire, mais varie en fonction des transformations plus ou moins synchronisées dans toute l'Europe. Ces dix dernières années, la thématique est sortie de cette ornière disciplinaire et nationale¹⁴.

En France, les textes de Michel Foucault sur le pouvoir pastoral, les échanges scientifiques à partir de Göttingen et Francfort sur le Main (Pasquino, 2005), la traduction par Michel Senellart en 1998 des travaux de Michael Stolleis ont contribué à la visibilité de ce domaine de recherche, tout comme l'essor des travaux sur l'histoire de la police dans la France moderne (Denys & Marin & Milliot, 2009) ainsi que les travaux socio-historiques sur les arts de gouvernement (travaux cités supra ; Kaluszynski & Wahnich, 1998 ; Laborier, 1996 ; Payre & Pollet, 2010).

Au dix-huitième siècle, le terme de « science » recouvre toutes sortes de formalisations de savoirs et de leurs diffusions (Roche, 1993). L'administration qui gère les mines s'appuie sur des traités de *Bergbauwissenschaft* (Vogel, 2008 ; Wakefield, 2009). Ceux-ci permettent également la formation des nouveaux administrateurs. Pour autant cette spécialisation, qui fait figure de *Ur-kameralisme*, tant dans les administrations que dans les découpages des sciences camérales, reste fluide. Ces regroupements administratifs font l'objet de luttes internes entre les différents groupes de l'administration et leur stabilité dépend des configurations d'acteurs. C'est ce qui explique que même si les mêmes manuels sont lus ou

13. La recherche historiographique menée dans le cadre d'un programme de l'Institut Max Planck vise à recenser dans un répertoire de manière systématique les archives sur les ordonnances de police des différents territoires du Saint empire. Citons également la tenue d'une section sur la police au Congrès des historiens allemands en 2000 à Aix la Chapelle ; les journées d'études du groupe de travail APO *Arbeitskreis Policey/Polizei im vormodernen Europa* ; etc.

14. Ce n'est toutefois pas toujours le cas, voir l'article de Johannes-Michael Scholz sur l'Espagne dans le même ouvrage. Ou Richard, 2010.

utilisés, les découpages administratifs prennent une figure différente selon les contextes. Ce qui alors désigné par sciences camérales varie d'un Etat à l'autre. Dès lors que l'on comprend sous cet item, les modalités d'exercice pratique de l'administration, il n'y a pas de raison d'exclure l'analyse des autres États absolutistes européens. En France, comme en Italie, il existe également des manuels de bon gouvernement et des Académies.

* *
*

Le propos des contributeurs de cet ouvrage s'est attaché à saisir diverses modalités du travail de légitimation de l'intervention de l'État dans plusieurs pays ; mais aussi dans une mise en perspective diachronique. Cette publication souhaite offrir des interrogations sur la façon et la manière dont sont posés et pensés des enjeux contemporains comme, par exemple, ceux des réformes de l'État. Ce faisant nous rejoignons un courant de recherche récent qui s'est développé et qui a commencé à alimenter cette réflexion. Nous avons tenté de rendre compte d'autres recherches proches, soit sur le caméralisme, soit sur les sciences de gouvernement ou sur les pratiques administratives « au concret ». Le découpage de l'ouvrage en quatre parties—Gouvernementalité, Savoirs, Domaines, Techniques — ne correspond pas, de manière assumée, aux standards usuels des travaux sur les sciences camérales. Contourner les catégories normatives ou spatiales de présentation sur ce sujet reflète le fructueux dialogue interdisciplinaire qui s'est noué au moment du colloque sciences camérales et qui a été le parti-pris du groupe de recherches à l'origine de ces journées.

Références bibliographiques

About, I. (2009) *PoliceEuroBiblio. Bibliography of European Police History, 1600-1939*, CIRSAP, Circulation and Construction of European Policing Knowledge, Université de Lille 3 [<http://irhis.recherche.univ-lille3.fr/ANR-CIRSAP.html>] 759 entrées

Adam, U. (2006) *The Political Economy of J.H.G. Justi*, Oxford, Peter Lang.

Anter, A. & Bruhns, H. & Duran, P. (2010) Introduction / Max Weber et la bureaucratie, *Trivium* 7 [<http://trivium.revues.org/index3780.html>].

Audren, F. & Napoli, P. (2004) *Éléments pour une bibliographie*, ACI Sciences Camérales [http://www.upicardie.fr/.../ACIScienceCamerales/Biblio_SCamerales_15janv04.pdf]

Backhaus, J. G. (2011) ed. *The State as Utopia: Continental Approaches*, New York, Springer Sciences.

Bauer, V. (1997) *Hofökonomie. Der Diskurs über den Fürstenhof in Zeremonialwissenschaft, Hausväterliteratur und Kameralismus*, Wien, Boehlau.

Bezes, P. & Chauvière, M. & Chevallier, J. & de Montricher, N. & Ocqueteau, F. (2005) dir. *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve république*, Paris, La Découverte.

Baruch, M.-O. & Duclert, V. (2000) dir. *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte.

Baruch, M.-O. & Bezes, P. (2006) *Généalogies de la réforme de l'État. Introduction au numéro spécial, Revue française d'administration publique* 120 : 625-633.

Bauman, Z. (1987) *Legislators and Interpreters. On Modernity, Post-Modernity and Intellectuals*, Cambridge, Polity.

Berghoff, H. & Vogel, J. (2004) Hg. *Wirtschaftsgeschichte als Kulturgeschichte. Dimensionen eines Perspektivenwechsels*, Frankfurt/New York, Campus.

Berlière, J.-M. & Denys, C. & Kalifa, D. & Milliot, V. (2008) *Métiers de police. tre policier en Europe, XVIIIe-XXe siècle* Rennes, Presses Universitaires.

Bezes, P. (2009) *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF.

Blickle, P., Kissling, P. & Schmidt, H. (2003) Hg., *Gute Policey als Politik im 16. Jahrhundert*, Frankfurt/M., Klostermann.

Bödecker, H. E. & Gierl, M. (2007) Hg. *Jenseits der Diskurse. Aufklärungspraxis und Institutionenwelt in europäisch komparativer Perspektive*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht.

Bohlender, M. (2007) *Metamorphosen des liberalen Regierungsdenkens: Politische Ökonomie, Polizei und Pauperismus*, Weilerswist, Velbrück Wissenschaft.

Bourdieu, P. (1984) *Homo academicus*, Paris, Editions de Minuit.

Bourdieu, P. (1993) *Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique*, *Actes de la recherche en sciences sociales* 96-97 : 49-62.

Bourdieu, P. & Christin, O. & Will, P.-E. (2000) Sur la science de l'Etat, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 133 : 3-11.

Brian, E. (1994) *La mesure de l'Etat. Administrateurs géomètres au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel.

Brückner, J. (1977) *Staatswissenschaften, Kameralismus und Naturrecht. Ein Beitrag zur Geschichte der Politischen Wissenschaft im Deutschland des späten 17. Und frühen 18. Jahrhunderts*, München, Beck.

Bulst, N. (2002) Commentaire. Normes, in J.-C. Schmitt & O. Oexle, dir., *Les tendances actuelles de l'histoire au Moyen Age en France et en Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 483-492.

Charle, C. (2008) L'organisation de la recherche en sciences sociales en France depuis 1945 : bref bilan historique et critique, *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 55/4bis : 80-97.

Delmas, C. (2006) *Instituer des savoirs d'Etat. L'Académie des sciences morales et politiques au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan.

Deloye, Y. (2007) *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 3^e éd.

Denis, V. (2000) Surveiller et décrire : l'enquête des préfets sur les migrations périodiques, 1807-1812, *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 4/47 : 706-730.

Denis, V. (2008) Que sait la police ?, *Revue d'histoire des sciences humaines* 19 Histoire des savoirs policiers en Europe (XVIII^e-XX^e siècles) : 3-9.

Denys, C. & Milliot, V. (2003) Espaces policiers, XVII^e-XX^e siècles, *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 50/1.

Denys, C. & Paresys, I. (2007) ?*Les anciens Pays-Bas à l'époque moderne (1404-1815). Belgique, France du Nord, Pays-Bas*, Paris, Ellipses.

Denys, C. & Marin, B. & Milliot, V. (2009) dir. *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR.

DiMaggio, P.J., Powell, W. (1983) The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields, *American Sociological Review* 48: 147-160.

Dreyfus, F. (2000) *L'invention de la bureaucratie. Servir l'Etat en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis (XVIII^e-XX^e siècles)*, Paris, La Découverte.

Dreyfus, F. & Eymeri, J.-M. (2006) dir., *Science politique de l'administration. Une approche comparative*, Paris, Economica.

Duhamelle, C. (1999), Reviewed work(s): Policity im Europa der Frühen Neuzeit by Michael Stolleis, *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 46/4 : 804-806.

Dumons, B. & Pollet, G. (1994) *L'Etat et les retraites. Genèse d'une politique*, Paris, Belin.

Dumons, B. & Pollet, G. & Saunier, P.-Y. (1998) *Les élites municipales sous la III^e République : des villes du sud-est de la France*, Paris, CNRS Éditions.

Dutour, T. (2003) *La ville médiévale*, Paris, Odile Jacob.

Foucault, M. (1975) *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Foucault, M. (1978a) La « gouvernementalité », in *Dits et écrits. 1954-1988*, III, Paris, Gallimard, 1994, p. 635-657.

Foucault, M. (1978b) Sécurité, territoire et population, dans *Dits et écrits. 1954-1988*, III, Paris, Gallimard, 1994, p. 719-723.

Foucault, M. (1981) "Omnes et Singulatim" : vers une critique de la raison politique, in *Dits et écrits. 1954-1988*, IV, Paris, Gallimard, 1994 : 134-161.

Foucault, M. (2004) *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard.

Foucault, M. (2008-2009) *Le gouvernement de soi et des autres*, Paris, Gallimard.

Friedeburg, R. von (1996) Die Ordnungsgesetzgebung Englands in der Frühen Neuzeit, in M. Stolleis, K. Härter, L. Schilling, Hg., *Policey im Europa der Frühen Neuzeit*, Frankfurt/M., Klostermann : 575-603.

Garner, G. (2005) *État, économie, territoire en Allemagne. L'espace dans le caméralisme et l'économie politique 1740-1820*, Paris, Editions de l'EHESS.

Gauvard, C. & Boureau, A. & Jacob, R. & De Miramon, C. (2002) Normes, droit, rituel et pouvoir, in J.-C. Schmitt et O. G. Oexle, dir. *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne : 461-482.

Genêt, J. -P. (1997) La genèse de l'État moderne, *Actes de la recherche en sciences sociales* 118 : 3-18.

Gierl, M. (2010) Rezension: The Disordered Police State. German Cameralism as Science and Practice von Andre Wakefield, *Berichte zur Wissenschaftsgeschichte*, 33/1 : 101-102.

Gömmel, R. (1998) *Die Entwicklung der Wirtschaft im Zeitalter des Merkantilismus 1620-1800*, Enzyklopädie Deutscher Geschichte 46, München, Oldenbourg.

Haider-Pregler, H. (1980) *Des sittlichen Bürgers Abendschule. Bildungsanspruch und Bildungsauftrag des Berufstheater im 18. Jahrhundert*, Wien, München, Jugend und Volk.

Härter, K. & Stolleis, M. (1996-2010) Hg., *Repertorium der Policeyordnungen der Frühen Neuzeit*, I-VIII, Frankfurt/M., Klostermann [<http://www.rg.mpg.de/de/publikationen/policeyordnungen/>].

Härter, K. (1999) Social Control and the Enforcement of Police-Ordinances in Early Modern Criminal Procedure, in H. Schilling & L. Behrlich, Hg. *Institutions, Instruments and Agents of Social Control and Discipline in Early Modern Europe*, Frankfurt/M., Klostermann : 39-63.

Härter, K. (2005) *Policey und Strafjustiz in Kurmainz. Gesetzgebung, Normdurchsetzung und Sozialkontrolle im frühneuzeitlichen Territorialstaat*, Frankfurt/M., Klostermann.

Holenstein, A. & Konersmann, F. & Josef Pauser, J. & Sälter, G. (2002) Hg., *Policey in lokalen Räumen. Ordnungskräfte und Sicherheitspersonal in Gemeinden und Territorien vom Spätmittelalter bis zum frühen 19. Jahrhundert*, Frankfurt/M., Klostermann.

Holenstein, A. (2003) "Gute Policey" und lokale Gesellschaft im Staat des Ancien Régime. Das Fallbeispiel der Markgrafschaft Baden(-Durlach), Tübingen, bibliotheca academica, 2 vol.

Humpert, M. (1937) *Bibliographie der Kameralwissenschaften*, Koeln, Schroeder.

Ihl, O. & Kaluszynski, M. & Pollet, G. (2003) dir. *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica.

Ihl, O. & Kaluszynski, M. (2002) „Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement”, *Revue française d’administration publique* 102 : 229-243.

Ihl, O. (2006) dir. *Les “sciences” de l’action publique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Iseli, A. (2003) *“Bonne Police”. Frühneuzeitliches Verständnis von der guten Ordnung eines Staates in Frankreich*, Epfendorf, bibliotheca academica Verlag.

Iseli, A. (2009) *Gute Policey? Öffentliche Ordnung in der Frühen Neuzeit*, Stuttgart, UTB / Ulmer.

Jeserich, K. & Pohl, H. & Unruh, G.-C. von (1983) Hg., *Deutsche Verwaltungsgeschichte*, Stuttgart, DVA.

Kaluszynski, M. & Wahnich, S. (1998) Historiciser la science politique, in M. Kaluszynski & S. Wahnich, dir. *L’Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l’étatisation*, Paris, L’Harmattan.

Kessel, M. (2007) Archiv, Macht, Wissen. Organisieren, Kontrollieren und Zerstören von Wissensbeständen von der Antike bis zur Gegenwart, *Auskunft* 27/1 : 17-47.?

Kissling, P. (1999), *“Gute Policey” im Berchtesgadener Land. Rechtsentwicklung und Verwaltung zwischen Landschaft und Obrigkeit 1377 bis 1803*, Frankfurt/M., Klostermann.?

Klueting, H. (1986) *Die Lehre von der Macht der Staaten. Das außenpolitische Machtproblem in der “politischen Wissenschaft” und in der praktischen Politik im 18. Jahrhundert* (Historische Forschungen, Bd. 29) Berlin, Duncker & Humblot VERIF

Knemeyer, F.-L.; (1978) Polizei, in O. Brunner & W. Conze & R. Koselleck, Hg., *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, IV, Stuttgart, Klett : 875-895.

Kremers, H. (1988) Das Kameralistische Werk von Joseph von Sonnenfels. Einige neue Aspekte der Quellenforschungen, in H. Reinalter, Hg., *Joseph von Sonnenfels*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften : 171-190.

Labbé, M. (2000) *La population à l’échelle des frontières. Une démographie politique de l’Europe contemporaine*, Paris, Editions de l’EHESS.

Laborier, P. (1999) La bonne police. Sciences camérales et pouvoir absolutiste dans les Etats allemands, *Politix*, 48 : 7-35.

Laborier, P. (2009) Kulturpolitik als Sozialpolitik am Beispiel der deutsche Theaterreform des 18. Jahrhunderts, in D. Feige & T. Köppe, G. zur Nieden, Hg. *Funktionen von Kunst*, Frankfurt/Main, Peter Lang : 171-182.

Laboulais, I. (1999) *Lectures et pratiques de l’espace, l’itinéraire de Coquebert de Montbret (1755-1831), savant et grand commis d’Etat*, Paris, Honoré Champion

Lascoumes, P. & Le Galès, P. (2005) dir. *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po.

Lebeau, C. (1996) *Aristocrates et grands commis à la Cour de Vienne (1748-1791). Le modèle français*, Paris, CNRS Editions.

Le Bihan (2008) *Au service de l'Etat. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, PUR.

Lepetit, B. (1995) Le présent de l'histoire, in B. Lepetit, dir. *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel : 273-298.

Levi, G. (1985) *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, trad. Paris, Gallimard.

L'Heuillet, H. (2001) *Basse politique, haute police. Une approche historique et philosophique de la police*, Paris, Fayard.

Lindenfeld, D. (1997) *The Practical Imagination: The German Sciences of State in the Nineteenth Century*, completter *The German Sciences of State in the Nineteenth Century*.

Lindner, D. (1983) *Der Mann ohne Vorurteil. Joseph von Sonnenfels 1733-1817*, Wien, Österreichischer Bundesverlag.

Maier, H. (1966) *Die ältere deutsche Staats- und Verwaltungslehre (Polizeiwissenschaft). Ein Beitrag zur Geschichte der politischen Wissenschaft in Deutschland*, Neuwied/Rhin, Luchterhand.?

Malkowsky, G. (1912) *Die Kunst im Dienste der Staats-Idee. Hohenzollerische Kunstpolitik vom Großen Kurfürsten bis auf Wilhelm II*, Berlin, Patria.

Margairaz, D. (2005) *François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Miard-Delacroix, H. & Garner, G. & von Hirschhausen, B. (2010) dir. *Espaces de pouvoir, espaces d'autonomie en Allemagne*, Villeuneuve d'Ascq, Septentrion.

Minard, P. (1998) *La fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard.

Milliot, V. (2006) dir. *Les Mémoires policiers, 1750-1850. Écritures et pratiques policières du Siècle des Lumières au Second Empire*, Presses universitaires de Rennes.

Napoli, P. (1996) *Polizia d'Antico Regime*, in M. Stolleis, K. Härter, L. Schilling, Hg., *Policey im Europa der Frühen Neuzeit*, Frankfurt/M., Klostermann : 1-53.

Napoli, P. (2003) *Naissance de la police moderne. Pouvoir, normes, société*, Paris, La Découverte.

Nipperdey, J. (2009) Review of Wakefield, Andre, *The Disordered Police State: German Cameralism as Science and Practice*, H-Soz-u-Kult [<http://www.h-net.org/reviews/showrev.php?id=26437>]

Nielsen, A. (1966) *Die Entstehung der deutschen Kameralwissenschaft im 17. Jahrhundert*, Frankfurt a. M., Sauer.

Oestreich, G. (1969), *Geist und Gestalt der frühmodernen Staats*, Berlin, Duncker & Humblot.

Osterloh, K. H. (1970) *Joseph von Sonnenfels und die österreichische Reformbewegung im Zeitalter des aufgeklärten Absolutismus. Eine Studie zum Zusammenhang von Kameralwissenschaft und Verwaltungspraxis*, Lübeck: Matthiesen Verlag.

Pankoke, E. (1986) Von "guter Policey" zu "sozialer Politik". "Wohlfahrt", "Glückseligkeit" und "Freiheit" als Wertbildung aktiver Sozialstaatlichkeit, in C. Sachße, F. Tennstedt, Hg., *Soziale Sicherheit und soziale Disziplinierung. Beiträge zu einer historischen Theorie der Sozialpolitik*, Frankfurt, Suhrkamp.

Pasquino, P. (1992) Police spirituelle et police terrienne, in C. Lazzeri, D. Reynié, dir., *La raison d'État: politique et rationalité*, Paris, PUF : 83-115.

Pasquino, P. (2005) „La connaissance de l'Etat“, Conférence Autour de la gouvernementalité organisée à l'EHESS par Paolo Napoli à l'occasion de la parution du volume de Michel Foucault (2004), *Sécurité, Territoire, Population*.

Payre, R. (2007) *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS Editions.

Payre, R. (2009) Les institutionnalisations improbables : une sociologie historique prospective des sciences du gouvernement, in F. Buton & N. Mariot, dir. *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF : 69-86.

Payre, R. & Pollet, G. (2010) Les savoirs de science politique : des savoirs pour l'action politique?, in J. Le Marec, dir. *Les études de sciences : pour une réflexivité institutionnelle*, Paris, Editions des archives contemporaines : 43-63.

Perrot, J.-C. (1992) *Une histoire intellectuelle de l'économie politique (XVIIe - XVIIIe siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Peukert, D. (1986) *Grenzen der Sozialdisziplinierung. Aufstieg und Krise des deutschen Jugendfürsorge von 1878 bis 1932*, Köln, Bund Verlag.

Raeff, M. (1975) The Well-Ordered Police State and the Development of Modernity in Seventeenth- and Eighteenth-Century Europe: An Attempt at a Comparative Approach, *The American Historical Review*, 80/5 : 221-1243.

Richard, E. (2010) L'esprit des lois. Droit et sciences sociales à l'Académie royale des sciences morales et politiques d'Espagne (1857-1923), *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 39/2, [<http://mcv.revues.org/3100>]

Ritter, G. (1999), Hg., *Vom Wohlfahrtausschuß zum Wohlfahrtsstaat. Der Staat in der modernen Industriegesellschaft*, Köln, Markus.?

Roche, D. (1993) *La France des Lumières*, Paris, Fayard.

Rosental, P.A. (2004) *L'intelligence démographique. Sciences et Politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob.

Sachße, C. & Tennstedt, F. (1986), Hg., *Soziale Sicherheit und soziale Disziplinierung. Beiträge zu einer historischen Theorie der Sozialpolitik*, Frankfurt a. M., Suhrkamp.?

Sälter, G. (2004) *Polizei und soziale Ordnung in Paris. Zur Entstehung und Durchsetzung von Normen im städtischen Alltag des Ancien Régime (1697-1715)*, Frankfurt/M., Klostermann.

Sandl, L. (1999) *Ökonomie des Raumes. Der kameralwissenschaftliche Entwurf der Staatswirtschaft im 18. Jahrhundert*, Köln, Weimar, Böhlau.

Schilling, L. (2005) *Normsetzung in der Krise. Zum Gesetzgebungsverständnis im Frankreich der Religionskriege*, Frankfurt/M., Klostermann.

Schlumbohm, J. (1997) Gesetze, die nicht durchgesetzt werden - ein Strukturmerkmal des frühneuzeitlichen Staates?, *Geschichte und Gesellschaft* 23, 1997, 647-663.

Schmitt, J.C. & Oexle, O.G. (2002) dir. *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Age en France et en Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Schulz, H. (1982) *Das System und die Prinzipien der Einkünfte im werdenden Staat der Neuzeit dargestellt anhand der kameralwissenschaftlichen Literatur (1600-1835)*, Berlin, Duncker & Humblot.

Schumpeter, J. (1983) *Histoire de l'analyse économique. I- L'âge des fondateurs*, trad. Paris, Gallimard.

Scott, J. (1998) *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven and London, Yale UP.

Senellart, M. (1995) *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*. Paris, Seuil.

Sheehan, J. J. (1989) *German History 1770-1866*, Oxford, Oxford University Press.

Small, A. W. (1909) *The Cameralists. The Pioneers of German Social Polity*, New York, Burt Franklin.

Steiner, P. (1990) Caméralisme et économie politique en Allemagne, *Revue économique*, 41/ 6 : 1081 - 1086.

Stolleis, M. (1977) Hg., *Staatsdenker im 17. und 18. Jahrhundert - Reichspublistik - Politik - Naturrecht*, Frankfurt/M., Metzner.

Stolleis, M. (1988) *Geschichte des öffentlichen Rechts in Deutschland, I Reichspublizistik und Policywissenschaft 1600-1800*, München, Beck.

Stolleis, M. (1993) Droit naturel et théorie générale de l'État dans l'Allemagne du XIXe siècle, *Le Débat* 74 : 69-80.

Stolleis, M. & Härter K. & Schilling L. (1996) Hg. *Policey im Europa der Frühen Neuzeit*, Frankfurt/M., Klostermann.

Stolleis, M. (1998) *Histoire du droit public en Allemagne. Droit public impérial et science de la police 1600-1800*, trad. M. Senellart, Paris, PUF.?

Stolleis, M. (2000) Was bedeutet "Normdurchsetzung" bei Policyordnungen der Frühen Neuzeit?, in R. H. Helmholz, P. Mikat, J. Mueller, M. Stolleis, Hg. *Grundlagen des Rechts. Festschrift für Peter Landau zum 65. Geburtstag*, Paderborn, Verlag Ferdinand Schöningh : 739-757.

Swaan, A. de (1995) *Sous l'aile protectrice de l'Etat*, trad. Paris, PUF.

Tilly, C. (1992) *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe, 990-1990*, trad. , Paris, Aubier Montaigne.

Tooze, A. (2001) *Statistics and the German State, 1900-1945. The Making of Modern Economic Knowledge*, Cambridge, Cambridge UP.

Tribe, K. (1984) Cameralism and the Science of Government , *The Journal of Modern History* 56/2 : 263-284.

Tribe, K. (1988) *Governing Economy. The reformation of German Economic Discourse 1750-1840*, Cambridge, Cambridge UP.

Tribe, K. (2007) *Strategies of Economic Order. German Economics 1750-1950*, Cambridge, Cambridge UP.

Vogel, J. (2004) Wissen, Technik, Wirtschaft. Die modernen Wissenschaften und die Konstruktion der „industriellen Gesellschaft“, in H. Berghoff & J. Vogel, Hg. *Wirtschaftsgeschichte als Kulturgeschichte. Dimensionen eines Perspektivenwechsels*, Frankfurt/New York, Campus.

Vogel, J. (2008) *Ein schillerndes Kristall. Ein Wissensgeschichte zwischen Früher Neuzeit und Moderne*, Köln, Böhlau : 295- 323.

Wahrig, B. & Sohn, W. (2003) Hg., *Zwischen Aufklärung, Policey und Verwaltung. Zur Genese des Medizinalwesens 1750-1850*, Wiesbaden, Harrassowitz.

Wakefield, A. (2007) The Practical Enlightenment: German Cameralists and Yankee Economists, in H. E. Bödecker & M. Gierl, Hg. *Jenseits der Diskurse. Aufklärungspraxis und Institutionenwelt in europäisch komparativer Perspektive*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht 149-165.

Wakefield, A. (2009) *The Disordered Police State : German Cameralism as Science and Practice*, Chicago, University of Chicago Press.

Wilson, P. (2010) Review of Wakefield, Andre, *The Disordered Police State: German Cameralism as Science and Practice*, H-German, H-Net Reviews, January.?

URL: <http://www.h-net.org/reviews/showrev.php?id=26084>

Zielenziger, K. (1966) *Die alten deutschen Kameralisten. Ein Beitrag zur Geschichte der Nationalökonomie und zum Problem des Merkantilismus*, Jena, Fischer.